



Forêts locales, intérêt général

LA HIÉRARCHIE DES USAGES DU BOIS

Guide d'information à destination des élus



**Communes
forestières**

Grand Est

Sommaire

3 Édito

4 **LA GESTION DURABLE DES FORÊTS COMMUNALES :**
base indispensable de la hiérarchie des usages

6 **LE BOIS, un matériau aux usages multiples**

- 7 La hiérarchie des usages : du bois d'œuvre, au bois énergie
- 9 Les différentes qualités de bois dans un arbre
- 11 L'utilisation du bois en cascade

12 **LA HIÉRARCHIE DES USAGES, un enjeu stratégique**
pour la filière forêt-bois Grand Est

- 15 Quels facteurs influencent la répartition des usages ?
- 16 La récolte affectée par le changement climatique
- 17 Les capacités technologiques face à une ressource dégradée
- 18 Une tension des marchés

20 **Vos leviers en tant qu'élus communaux**

- 21 Agir sur la qualité des peuplements
- 22 Sécuriser la mobilisation (accès, parcelles, foncier)
- 22 Contractualiser ses ventes
- 23 Favoriser le lien entre forêt communale et économie locale
- 24 Organiser un dialogue clair avec les habitants

25 **Mot de la fin**

26 **Annexe**

27 **Bibliographie**

Édito



Jérôme THOMAS,
Président Communes forestières Grand Est

Être élu(e) d'une commune forestière, c'est assumer une responsabilité singulière, au croisement d'enjeux multiples : économiques, écologiques, énergétiques, sociaux et territoriaux. Dans le contexte de changement climatique et de fortes attentes sociétales autour de la forêt et du bois, cette responsabilité prend une dimension encore plus stratégique.

Ce présent guide n'a pas pour objectif de faire de vous des experts techniques de la sylviculture ou de la transformation du bois. Il a été conçu comme un outil d'aide à la décision, destiné à vous apporter des repères clairs pour comprendre les grandes dynamiques de la filière forêt-bois et les leviers d'action dont vous disposez, en tant qu'élus, pour contribuer au respect de la hiérarchie des usages du bois : bois d'œuvre > bois d'industrie > bois énergie.

Votre rôle est avant tout politique au sens noble : orienter, questionner, fixer un cap pour une forêt communale bien gérée, résiliente, multifonctionnelle et reconnue par les habitants comme un véritable atout du territoire.

Sachez que vous n'êtes pas seul(e) : pour accompagner vos réflexions et vos décisions, vous pouvez vous appuyer sur le réseau de Communes forestières Grand Est, en lien étroit avec l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois.



LA GESTION DURABLE DES FORÊTS COMMUNALES : base indispensable de la hiérarchie des usages

Le lien entre les arbres en forêt et les usages du bois repose sur un pilier essentiel : **la gestion forestière**.

D'après le code forestier, les forêts françaises doivent être gérées de façon durable et multifonctionnelle (Article L121-1 du Code forestier), afin de répondre à plusieurs **FONCTIONS** :

ÉCONOMIQUE

Produire du bois : la gestion forestière permet de façonner les arbres afin de produire du bois de qualité qui servira à approvisionner la filière et ainsi répondre aux besoins de la société.

ÉCOLOGIQUE

Constituer un réservoir de biodiversité, préserver les sols et l'eau, maintenir les milieux grâce à une gestion forestière adaptée (arbres bio, îlots de senescences, renouvellement forestier, préservation de l'eau en forêt, etc.).

SOCIALE

Permettre un espace d'activité humaine et de loisir. Pour accueillir des usagers en sécurité en forêt, la gestion forestière est importante : il faut qu'il y ait des chemins, que les arbres dangereux soient prélevés, que certains points de vue soient dégagés, etc.

PROTECTION CONTRE LES RISQUES

Limiter les crues, atténuer l'érosion, la Défense des forêts contre l'incendie, agir en cas de crises sanitaires, etc.



Le rôle des élus est primordial pour la mise en œuvre de la gestion forestière. Par leurs décisions prises en conseil municipal ils approuvent l'aménagement forestier, délibèrent chaque année sur le programme de coupes et de travaux et ainsi **choisissent de réinvestir en forêt**.

En orientant les travaux et les peuplements, les élus influencent directement la qualité des bois récoltés et leur répartition future au sein de la filière forêt-bois locale.



LE BOIS, un matériau aux usages multiples

Le bois, ce matériau constitutif des arbres, accompagne le quotidien de l'Humanité depuis des décennies, des siècles et même des millénaires. Les usages du bois à travers le monde et les époques sont innombrables et répondent aux nombreux besoins des Hommes : se loger, se chauffer, se divertir, se déplacer, se nourrir, se transmettre des informations, chasser, etc.

À titre d'exemple, au Néolithique, des populations se sont installées en Alsace et ont créé des structures en bois pour se loger, comme des poteaux en chêne.

À travers les époques, les usages du bois ont varié et se sont adaptés aux besoins de l'Homme, grâce à ses propriétés techniques multiples. Chaque essence possède des propriétés mécaniques, esthétiques et techniques qui la destinent à des usages particuliers.

LA HIÉRARCHIE DES USAGES : du bois d'œuvre, au bois énergie

Le bois est un matériau renouvelable aux propriétés mécaniques, esthétiques et énergétiques remarquables, qui le rendent incontournable dans de nombreux secteurs allant de la construction à l'énergie.

Ses utilisations sont aujourd'hui classées dans 3 grandes catégories :

> le Bois d'œuvre

> le Bois d'industrie

> le Bois énergie



On parle de **Bois d'œuvre (BO)** lorsqu'un bois dispose des qualités suffisantes pour être transformé en produits finis durables. Ce sont des bois principalement **destinés à être sciés ou travaillés** (par déroulage, tranchage ou en merrains) afin d'être utilisés sous forme de bois massif. Ils entrent dans la réalisation d'ouvrages pérennes comme les **éléments de construction (charpentes, planchers, structures porteuses)**, les menuiseries et **agencements intérieurs, les meubles ou encore la tonnellerie** pour la fabrication des fûts.



La classification d'un bois en bois d'œuvre dépend de son essence et de l'usage envisagé, mais repose sur des critères communs tels que des dimensions suffisantes, une bonne rectitude, un nombre de nœuds limité et maîtrisé, ainsi qu'une absence de défauts importants (fissures, altérations, déformations). Pour certains usages, l'aspect visuel et l'homogénéité du bois jouent également un rôle déterminant.

Le **Bois d'industrie (BI)** regroupe les bois qui ne présentent pas les caractéristiques nécessaires pour être utilisés en bois d'œuvre en raison de leur qualité, dimensions ou de leur forme. Il inclut également les coproduits issus de la transformation du bois d'œuvre, tels que les chutes de sciage.



Ces ressources sont valorisées dans différents secteurs industriels. Elles servent à la fabrication de **panneaux (OSB, MDF, LVL), d'isolants en fibres de bois, de pâte à papier et de carton, ainsi que d'emballages et de palettes.** Cette valorisation permet d'utiliser efficacement les parties moins nobles des grumes et les résidus de la transformation, tout en répondant à des besoins importants en volume.



© Fibois Grand Est

Le **Bois énergie (BE)** désigne l'utilisation du bois comme source d'énergie renouvelable, sous forme de **plaquettes, de pellets/granulés...** Il est principalement employé comme combustible pour la production de chaleur (plus de 90% du bois énergie) et également pour la production d'électricité ou de biocarburants de deuxième génération.



LES DIFFÉRENTES QUALITÉS DE BOIS dans un arbre

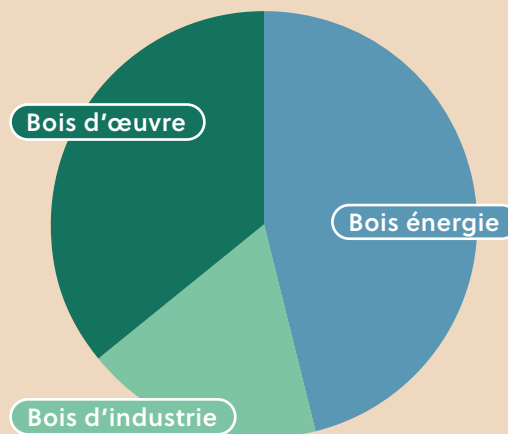
Il existe plusieurs qualités de bois en fonction de l'essence des arbres (feuillus/résineux), du sol, du climat, à travers un même individu et de la sylviculture locale. La meilleure qualité, réservée aux chênes, est appelée « merrain », très recherchée par les tonneliers.

Le classement par qualités est réalisé, avant la vente, par l'Office national des forêts (ONF), en forêts publiques.

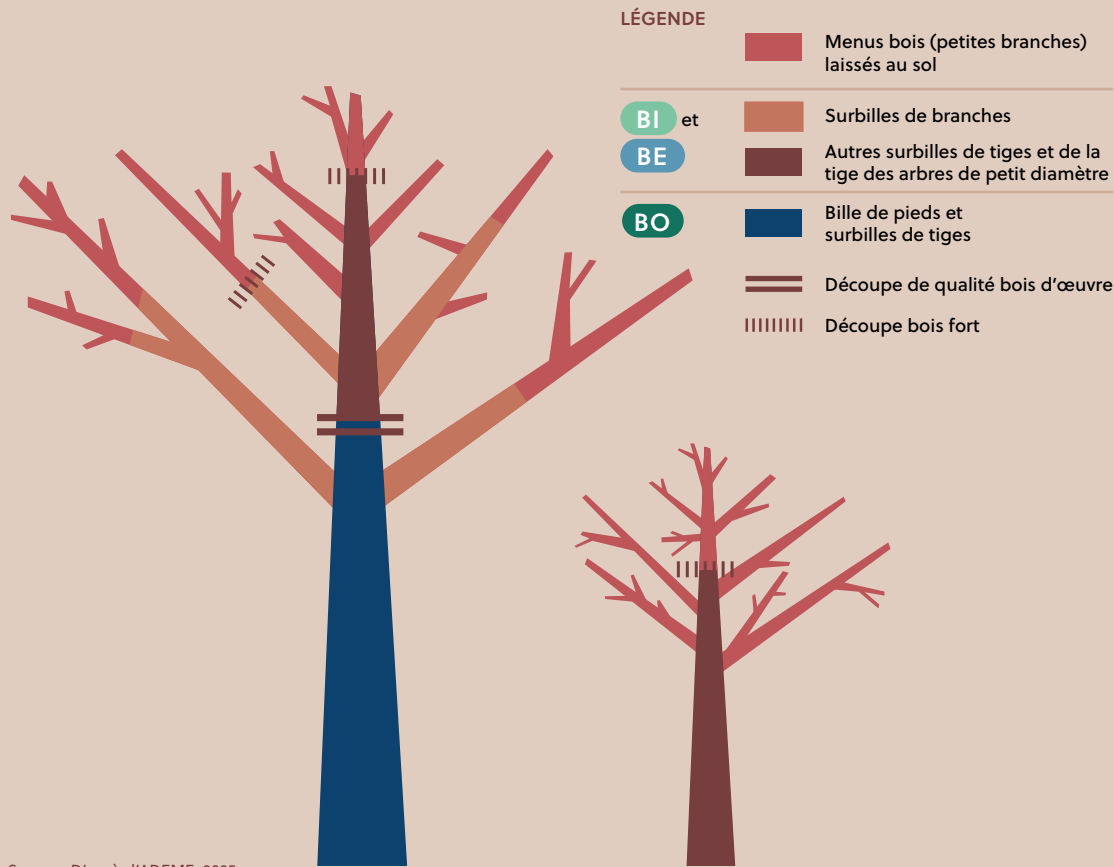
La représentation en page suivante illustre les localisations de chaque qualité (**BO**, **BI** et **BE**) le long des arbres sur pied. Il s'agit ici de cas particuliers où le fut de l'arbre est bien linéaire et sans défaut (branche basse, fil tors...).

D'après l'ADEME, ces trois catégories **BO**, **BI** et **BE** représentent, en France, respectivement environ **36%**, **18%** et **46%** de la production totale de bois.

Les produits **BI** et **BE** ne peuvent pas intégrer la catégorie **BO**, car leur qualité ne le permet pas. De même pour les produits **BE** dans la catégorie **BI**. Cette organisation illustre la **hiérarchie des usages**.



RÉPARTITION DES DIFFÉRENTES QUALITÉS DU BOIS LE LONG D'UN ARBRE



Source : D'après l'ADEME, 2025

En forêt, les branches du houppier en-dessous d'un certain diamètre sont généralement laissées au sol, afin de contribuer au maintien de la fertilité et de la vie du sol. Le reste du houppier peut être valorisé soit en bois d'industrie, soit en bois énergie, le plus souvent sous forme de plaquettes. Le bois bûche, notamment pour l'affouage, provient essentiellement de billons et de petites grumes de faible qualité. De manière générale, plus un bois est de bonne qualité, plus il a de chances d'être vendu à un prix intéressant et orienté vers des usages nobles. Cette logique reste vraie dans l'ensemble, mais elle peut varier selon les marchés ou le contexte économique du moment (voir les facteurs influençant la répartition des usages, >Cf p.15).

L'UTILISATION DU BOIS EN CASCADE

Une fois récolté et orienté vers les catégories qui correspondent à ses qualités (bois d'œuvre, bois d'industrie ou bois énergie) le bois n'a pas encore terminé son cycle de valorisation. Dans la logique de la hiérarchie des usages, après avoir été utilisé en bois d'œuvre, le bois peut être réemployé puis, le cas échéant, recyclé en bois d'industrie (ex. la fabrication de panneaux de particules ou de fibres), avant d'être orienté vers l'énergie en fin de parcours. **Ce concept est appelé utilisation en « cascade ».**

Cette approche permet de prolonger la durée de vie des produits, d'optimiser la ressource, de soutenir les filières locales du bois, de réduire le gaspillage et de prolonger le stockage du carbone dans le matériau.

Les principes d'utilisation du bois en cascade et de hiérarchie des usages, sont intégrés dans les directives, réglementations et stratégies européennes, françaises et de la région Grand Est (>Cf. Annexe p.26).

L'UTILISATION EN CASCADE

Trois grandes notions se retrouvent dans le principe d'utilisation en cascade. Il s'agit du **RÉEMPLOI**, de la **RÉUTILISATION** et du **RECYCLAGE**. Prenons l'exemple d'un poteau en bois issu d'un bâtiment en bois en fin de vie :



LE RÉEMPLOI

Consiste à employer à nouveau l'ancien poteau bois dans un nouveau projet, pour le même usage, après vérification mécanique.



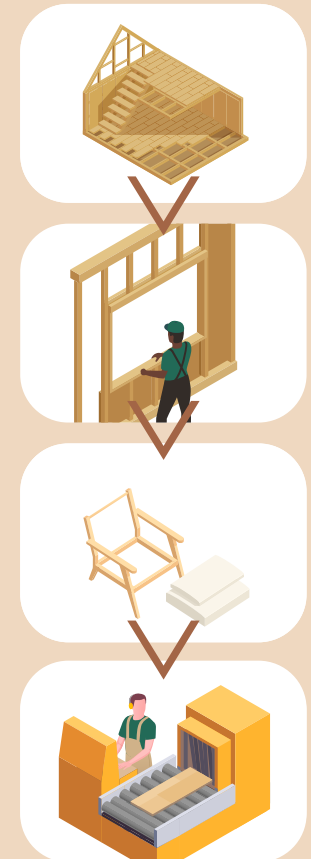
LA RÉUTILISATION

Consiste à utiliser l'ancien poteau bois pour un autre usage, après transformation, comme un élément de menuiserie, d'ameublement...



LE RECYCLAGE

Consiste à transformer l'ancien poteau bois, notamment en le réduisant en copeaux, pour créer un tout nouveau produit, comme des panneaux en bois.



Source : Freepik

La hiérarchie des usages constitue un levier essentiel de développement territorial. Elle préserve les chaînes de valeur locales qui irriguent les territoires ruraux à travers un tissu d'entreprises diversifiées (exploitants forestiers, transporteurs, scieurs, menuisiers, charpentiers, etc.).

À travers l'histoire forestière de la région, la filière forêt-bois dans le Grand Est s'est fortement ancrée au cœur des territoires à travers leur culture et leur économie. Véritable moteur du développement local, elle génère des emplois qualifiés et souvent non délocalisables.

9 032 entreprises
qui emploient **47 387 salariés**

51 établissements
du CAP au doctorat, regroupant

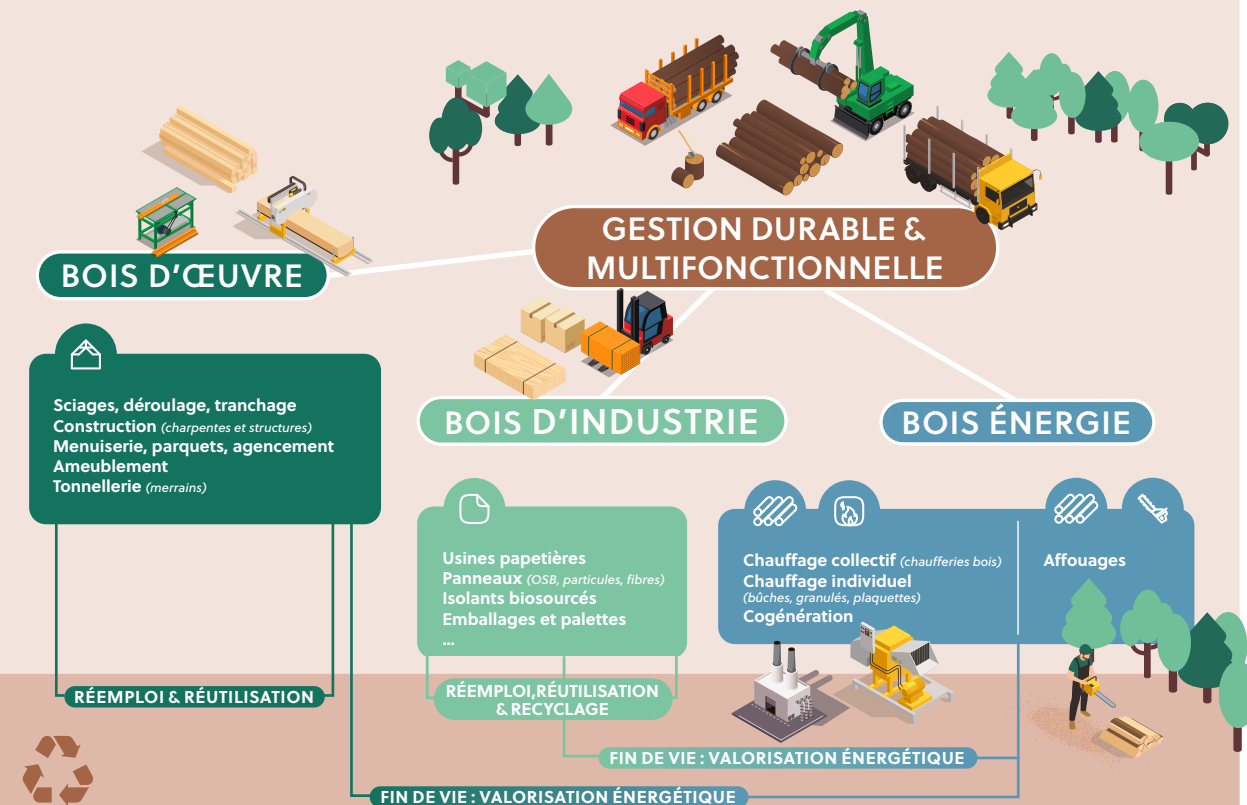
3100 lycéens et apprentis

(Source : Fibois Grand Est, 2024)

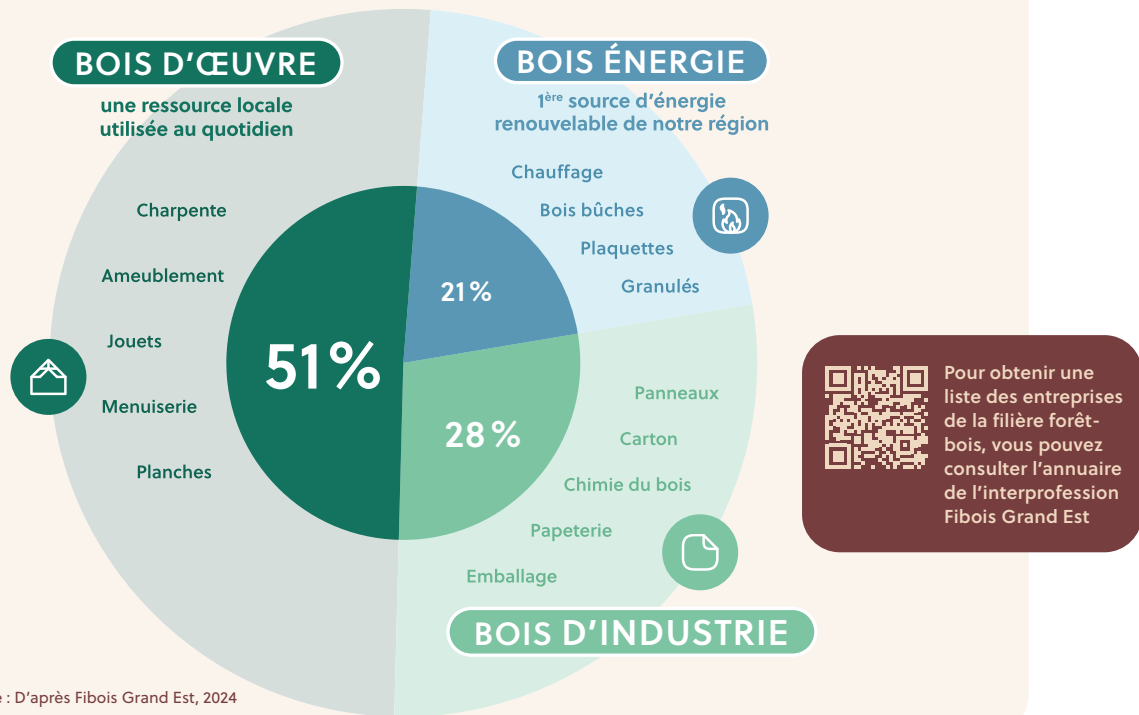
Le maintien de la filière et des emplois dépend directement du maintien des flux de matière première vers les usages matériaux. Le bois d'œuvre, le bois d'industrie et le bois énergie forment une ressource locale qui approvisionne l'ensemble de la filière.

LA HIÉRARCHIE DES USAGES BOIS, un enjeu stratégique pour la filière

SCHÉMA SIMPLIFIÉ DE LA CHAÎNE DE VALORISATION DU BOIS ET SES PRINCIPAUX USAGES



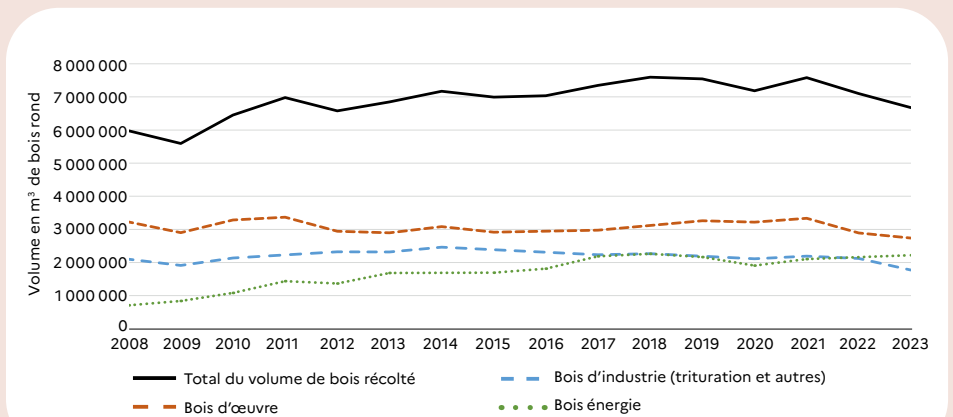
POURCENTAGES LIÉS AU VOLUME TOTAL QUI PART EN BO, BI, BE DANS LA RÉGION GRAND EST



QUELS FACTEURS INFLUENCENT LA RÉPARTITION DES USAGES ?

La répartition entre bois d'œuvre, bois d'industrie et bois énergie dépend d'un ensemble de facteurs qui peuvent s'additionner à toutes les étapes de la filière forêt-bois et entraver la hiérarchie des usages du bois.

RÉCOLTE DE BOIS SUR LE PÉRIMÈTRE GRAND EST EN 2023 (hors auto-consommation)

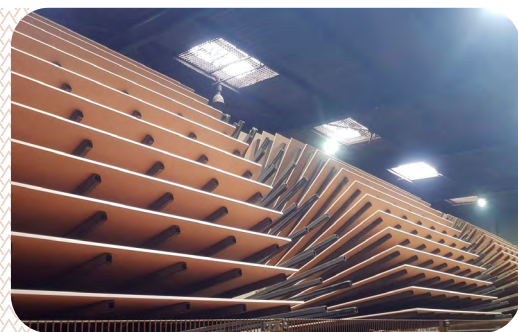


Le dernier rapport de 2025 de l'Agreste donne un aperçu quantifié de la récolte et des usages du bois dans la région Grand Est.

En 2023, il a été récolté environ **6,6 millions de mètres cubes de bois rond**, un volume en recul par rapport à la moyenne des cinq années précédentes (7,2 Mm³).



© Fibois Grand Est



© Fibois Grand Est

Gymnase de Val-de-Vesle (51), Haïku Architecture

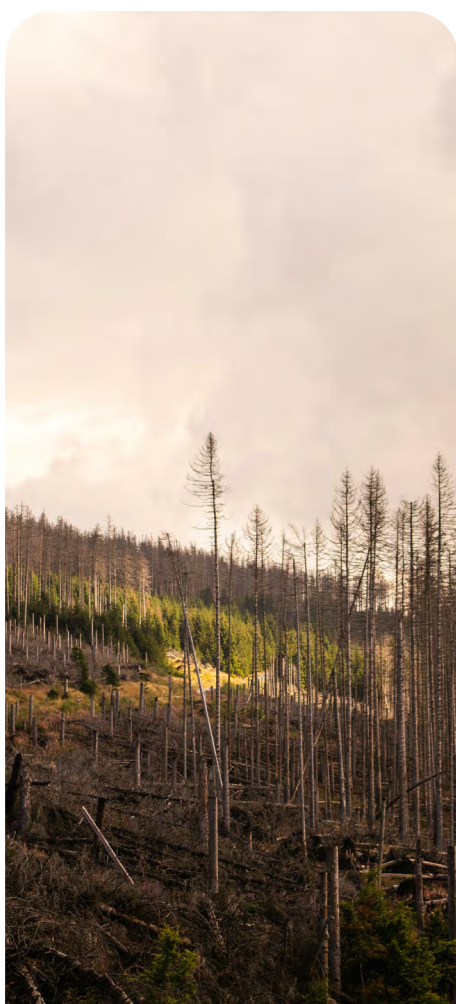


En 2023, la récolte de produits de qualité **Bois d'œuvre** a légèrement baissé par rapport à l'année précédente (-5 %) dans la région Grand Est. La stabilité de la récolte du chêne et la baisse de volume du hêtre ont engendré un bilan négatif pour les feuillus. Du côté des résineux, les volumes de sapin prélevés ont été importants (+25 %), mais n'ont pas pu compenser la forte baisse des volumes d'épicéa (-20 %) et d'autres résineux (-37 %). Ce recul est majoritairement dû aux années de crises sanitaires qui ont accéléré les programmes de coupes à travers les départements (>Cf. p15).

Les produits de **Bois énergie** ont été récoltés en plus grande quantité en 2023 qu'en 2022 (+4 %). Cette progression est due aux tensions actuelles des marchés de l'énergie et à la décarbonation des industries (>Cf. p17).

Le volume récolté de bois classés en **Bois d'industrie** a été en recul dans la région en 2023 par rapport à 2022. Non pas par une réduction du besoin des industriels, mais parce que les matériels industriels et une partie de la ressource sont devenus difficilement compatibles (>Cf. p17).

LA RÉCOLTE AFFECTÉE PAR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



La récolte ne reflète pas uniquement la croissance annuelle des arbres : elle est **fortement influencée par les crises qui touchent les forêts (sécheresses, ravageurs, tempêtes, etc.)**. Ces événements, de plus en plus fréquents à cause du changement climatique peuvent fragiliser les arbres, entraîner des dépérissements et dégrader la qualité des grumes. En complément, les interventions en forêt peuvent être contraintes par des raisons climatiques, administratives, de préservation des sols ou de disponibilité.

Lorsque les bois sont récoltés ou réceptionnés suffisamment tôt et que leur dégradation reste limitée, ils peuvent être utilisés en **BO** et **BI** : sciage, emballage ou panneaux.

Lorsque l'exploitation tarde ou que les grumes restent trop longtemps en bord de route, la dégradation progresse et des volumes qui auraient pu être classés en **BO** se retrouvent alors orientés vers l'industrie ou l'énergie, non pas par choix mais du fait de leur état au moment de la récolte/réception.

LES CAPACITÉS TECHNOLOGIQUES face à une ressource dégradée

D'autres facteurs relèvent des capacités industrielles et des caractéristiques de la ressource disponible. Les outils actuels de transformation sont conçus pour fonctionner avec des flux réguliers et des formats standardisés.



Dans la construction, les résineux restent largement majoritaires (80 % des volumes sciés dans le Grand Est), car ils se travaillent très bien, sèchent vite, les outils industriels modernes sont parfaitement adaptés à ces essences et ils disposent déjà de normes bien établies pour les usages structurels. Les feuillus, pourtant majoritaires dans les forêts françaises, restent plus difficiles à transformer pour des usages structurels, même si des solutions émergent progressivement, notamment pour le hêtre. Le développement de ces usages constitue un enjeu important pour valoriser des ressources locales qui, jusqu'ici, étaient partiellement sous-utilisées dans la construction.

Depuis ces dernières années, les crises sanitaires ont généré de grandes quantités de bois dégradés, souvent trop secs, trop irréguliers ou trop hétérogènes. Les exigences techniques et technologiques ne correspondent pas aujourd'hui à la transformation de cette partie de la ressource disponible. Les produits en question sont difficilement transformables et finissent parfois par être dirigés vers des débouchés de moindre exigence technique, comme la trituration ou le bois énergie **BE**. Par ailleurs, les produits connexes (sciures, copeaux, plaquettes) issus de l'activité de sciage, sont également affectés par cette problématique. La diminution des volumes récoltés de bois classés **BO** réduit la quantité des produits connexes destinée aux usages industriels ou énergétiques.

UNE TENSION DES MARCHÉS

Les marchés jouent également un rôle central dans cette répartition **BO** / **BI** / **BE**



Depuis ces dernières années, les prix de l'énergie augmentent, principalement à cause des pressions géopolitiques mondiales. En conséquence, la demande en bois énergie s'intensifie : le coût des énergies fossiles augmente et de plus en plus de réseaux de chaleur voient le jour dans les collectivités, les particuliers installent des équipements à biomasse performants et les industries cherchent à décarboner leurs activités.

Cette demande ne vient pas seulement de la région : les pays voisins (Luxembourg, Belgique, Allemagne) s'approvisionnent aussi dans le Grand Est.

La pression sur les bois de qualité intermédiaire se renforce.

Les conditions économiques ou logistiques rendent cette dernière voie plus simple ou plus rentable, mais affectent la hiérarchie des usages du bois.

Toutes ces dynamiques génèrent parfois de réels conflits d'usages, en particulier entre le bois d'industrie et le bois énergie, car ces deux secteurs s'appuient souvent sur les mêmes types de bois : des volumes de qualité intermédiaire ou des produits connexes issus du sciage. Lorsque la demande en énergie augmente fortement, ces ressources peuvent basculer vers la combustion au détriment des débouchés industriels, simplement parce que les conditions économiques du moment y sont plus favorables ou que la mobilisation est plus simple.

Chaque fois qu'un bois peut être transformé en panneaux, en emballages ou en éléments de construction, s'il part directement vers l'énergie, c'est une valeur ajoutée qui disparaît pour la filière. Cette perte affecte la capacité à financer les travaux forestiers, la régénération, l'adaptation des peuplements au changement climatique, ainsi que les investissements nécessaires à la modernisation des outils industriels.

Le bois d'œuvre **BO** de qualité en revanche, est beaucoup moins concerné par ces tensions : sa valeur économique reste nettement supérieure à celle du bois énergie **BE**, même en période de forte hausse des prix, ce qui limite très fortement son basculement vers la combustion.



L'ESSENTIEL À RETENIR

- > La hiérarchie des usages n'est pas une règle figée, mais une orientation à privilégier dès que les conditions techniques et économiques le permettent.
- > Les usages réels reflètent un équilibre mouvant, influencé par l'état sanitaire des forêts, les marchés, les capacités industrielles locales et la demande énergétique.
- > Le bois d'œuvre **BO** de qualité reste presque toujours valorisé en matériaux.
- > Les tensions portent surtout sur les bois intermédiaires, dont la destination (industrie **BI** ou énergie **BE**) dépend des débouchés réellement disponibles et des arbitrages économiques du moment.
- > L'enjeu, pour l'ensemble des acteurs de la filière comme pour les élus locaux, est donc de veiller à ce que les arbitrages restent, autant que possible, cohérents avec la logique de la hiérarchie des usages. C'est cette cohérence qui permet d'assurer à la fois une valorisation optimale du bois, une économie locale dynamique et une gestion durable de la ressource.



VOS LEVIERS EN TANT QU'ÉLUS COMMUNAUX



En tant qu'élus, même si vous n'avez pas la main sur les marchés ou sur l'organisation industrielle, **vous disposez de leviers concrets pour agir sur la qualité, la mobilisation des bois et la valorisation de votre forêt.** Ces leviers ne modifient pas à eux seuls la hiérarchie des usages, mais ils créent les conditions pour que le bois de qualité puisse être correctement orienté et valorisé.

AGIR SUR LA QUALITÉ DES PEUPELEMENTS

Travailler aux côtés de l'ONF tout au long de la rédaction du document d'aménagement de la forêt communale.

Délibérer chaque année sur le programme de coupes et de travaux et continuer de **réinvestir dans les travaux forestiers** : régénération naturelle, plantations, dégagements, éclaircies, enrichissements, etc. Ces derniers permettent de donner au peuplement une trajectoire claire, de préserver le patrimoine et d'assurer la pérennité des fonctions écologiques, économiques et sociales des forêts.

Être proactif face aux incertitudes climatiques et rendre les forêts plus résistantes et plus résilientes aux aléas : diversifier les essences, diversifier les traitements sylvicoles, introduire des îlots de sénescences, restaurer et maintenir l'équilibre forêt gibier, etc.



Pour en savoir plus sur les travaux et réussir à les choisir et les prioriser : consulter le guide « Travaux et ventes »

SÉCURISER LA MOBILISATION (accès, parcelles, foncier)

Améliorer la desserte, entretenir les chemins forestiers, pistes et places de dépôt.



Pour en savoir plus sur la voirie et la desserte Forestière : consulter le « Guide voirie et desserte »



Réduire le morcellement forestier et renforcer la cohérence des unités de gestion. Les élus municipaux disposent de moyens d'action spécifiques pour la restructuration du foncier forestier : droit de préemption, droit de préférence, procédure d'acquisition des biens vacants et sans maître.



Pour en savoir plus sur les outils que peuvent mobiliser les élus consultez le site des Communes forestières Grand Est

CONTRACTUALISER SES VENTES

Opter pour la vente de vos bois en contrat d'approvisionnement, c'est :

Sécuriser les débouchés : les produits bois d'œuvre et les qualités intermédiaires restent orientés vers des usages matériaux.

Donner de la visibilité aux entreprises locales : les contrats pluriannuels permettent aux scieries et industriels de planifier leurs approvisionnements.

Stabiliser les recettes : des volumes réguliers et des prix encadrés réduisent la volatilité des ventes communales.

FAVORISER LE LIEN ENTRE FORÊT COMMUNALE ET ÉCONOMIE LOCALE

Encourager l'utilisation du bois d'œuvre local dans les projets communaux : construction, rénovation, aménagements publics afin de renforcer la valeur ajoutée sur le territoire.

Participer à des formations proposées par Communes forestières Grand Est.

Plus vous soutenez les entreprises locales, plus vous consolidez en retour les débouchés pour les bois de votre commune.

Proposer des visites de chantiers forestiers ou des rencontres avec la filière pour montrer concrètement les usages du bois communal (réunions d'information des associations des Communes forestières organisées en partenariat avec Fibois Grand Est).



Pour en savoir plus sur l'utilisation du bois dans le bâti public et obtenir les clés pour structurer la commande publique, consultez la clé d'aide à la décision : « Le bois dans le bâti public »



Espace pédagogique de Xertigny (88)

ORGANISER UN DIALOGUE CLAIR AVEC LES HABITANTS

Présenter le rôle des coupes, les choix sylvicoles, les enjeux de santé des peuplements.

Décrire la hiérarchie des usages de manière simple : d'abord le matériau, puis l'industrie, puis l'énergie.

Une population bien informée comprend plus facilement les interventions menées en forêt et se montre souvent plus encline à soutenir vos décisions.

Rappeler que le **bois communal contribue** :

- > À l'économie locale ;
- > À la transition écologique ;
- > À la gestion des risques ;
- > À l'entretien du paysage forestier.



Pour en savoir plus sur le rôle de l'élus médiateur et obtenir des clés pour la sensibilisation du grand public et l'animation territoriale : consulter le « Guide de l'élus forestier-médiateur »



Mot de la fin

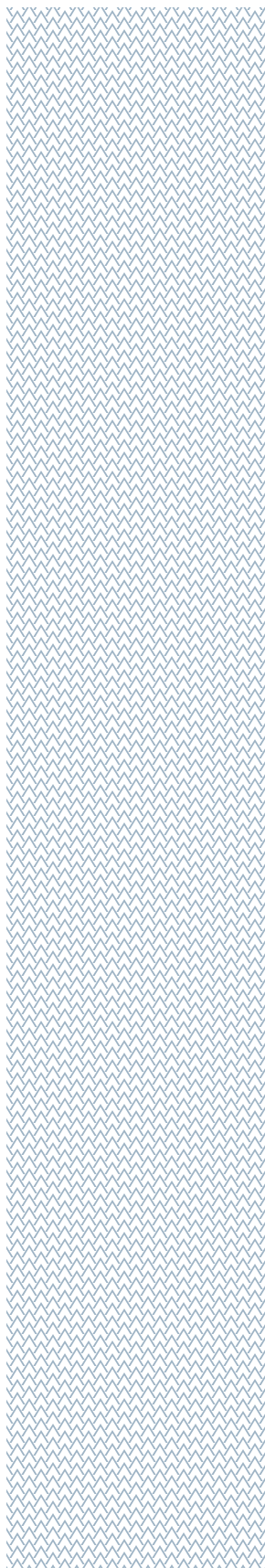
La forêt s'inscrit dans le temps long, et les décisions que vous prenez aujourd'hui, parfois modestes en apparence, engagent l'avenir de votre commune pour plusieurs décennies.

En travaillant sur la qualité des peuplements, sur l'accessibilité, sur le lien avec l'industrie locale et sur le dialogue avec la population, vous créez les conditions pour que la hiérarchie des usages du bois puisse se rapprocher, autant que possible, du modèle le plus valorisant : d'abord le bois d'œuvre, puis d'industrie, puis énergie. Chaque décision communale sur les programmes de coupes et de travaux, sur la contractualisation des bois ou sur des projets liés au foncier forestier contribue, à son échelle, à cet équilibre.

En investissant dans la qualité, dans la diversité des essences, dans la coopération avec les acteurs de la filière et dans la pédagogie auprès des habitants, vous rendez service à votre commune, ici et maintenant, et aux générations qui géreront et fréquenteront les forêts de demain.

EN EUROPE	EN FRANCE	EN RÉGION GRAND EST
<p>En Europe, la directive RED III (Directive (UE) 2018/2001 révisée en 2023) encadre strictement l'utilisation de la biomasse ligneuse pour l'énergie, met en avant le principe d'utilisation en cascade et déconseille aux états membres d'accorder des aides publiques pour l'énergie produite à partir de bois de qualité supérieure (grumes de sciage et de placage, bois rond de qualité industrielle, etc.).</p> <p>En 2019, la commission européenne a mis en place un « Pacte Vert » visant notamment à réduire d'au moins 50 % les émissions carbonées d'ici 2030 et tendre vers la neutralité en 2050. Parmi les réalisations, ce pacte a donné lieu en 2021 à la « Nouvelle stratégie de l'UE pour les forêts pour 2030 ». Pour répondre aux objectifs du Pacte Vert, elle met en avant le principe d'utilisation en cascade du bois, présenté comme le « principal moteur des changements dans les politiques relatives à la bioénergie ».</p>	<p>En France, le Programme national de la forêt et du bois PNFb (2016-2026) cadre la politique forestière nationale et prévoit 12 millions de mètres cubes de bois mobilisés supplémentaires à horizon 2026 afin de répondre aux objectifs des différentes stratégies nationales :</p> <p>La Stratégie nationale bas-carbone SNBC (rédigée en 2015, révisée en 2018-2019, visant la neutralité carbone d'ici 2050) prévoit notamment de réorienter une part croissante de la récolte de bois vers des produits à longue durée de vie, en triplant la production de bois à usage matériau entre 2015 et 2050.</p> <p>La Programmation pluriannuelle de l'énergie PPE (2019-2023 2024-2028) fixe les objectifs de production de chaleur et de capacité de production électrique utilisant de la biomasse et précise que la valorisation énergétique s'inscrit dans une hiérarchie des ressources : « des produits utilisés en matériaux pourront être utilisés en énergie en fin de vie ».</p> <p>Afin de mobiliser une biomasse suffisante pour atteindre les objectifs de la PPE, la Stratégie nationale de mobilisation de la biomasse (2018) établit une estimation du potentiel de différents types de biomasse (dont les produits bois en fin de vie, connexes, etc.) et fixe de grandes orientations pour mieux les mobiliser.</p> <p>Afin de répondre aux objectifs nationaux, compris dans l'ensemble de ces stratégies, différentes lois ont été mises en place, telle que :</p> <p>La loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020. Elle a introduit plusieurs mesures permettant entre autre de rallonger la vie du bois (mise en place de diagnostic produits-équipement-matériaux-déchets dans le bâtiment, Responsabilité Élargie des Producteurs dédiée au Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment, etc.).</p>	<p>En Grand Est, le Programme régional de la forêt et du bois (2018-2027) fixe les objectifs suivants :</p> <p>II.2.5. Établir une charte d'optimisation de la valorisation du bois par usages</p> <p>II.2.10 Favoriser les débouchés en bois énergie dans le respect de la hiérarchie des usages</p> <p>II.2.11 Développer et optimiser par destination les filières de recyclage des produits bois en fin de vie</p> <p>II.5.2. Identifier et mobiliser des débouchés pour les produits forestiers disponibles à court ou moyen terme</p>

- > ADEME :
 - « Forêts et filières bois : devenez acteurs de la transition écologique », Agir pour la transition écologique
 - « Forêts et usages du bois dans l'atténuation du changement climatique », 12 mai 2025.
- > Agreste
 - « Récolte de bois et activité des scieries en 2023 », avril 2025.
- > Commission Européenne, Parlement européen et le conseil de l'Union Européenne :
 - « Le pacte vert pour l'Europe », COM(2019) 640 final, déc. 2019.
 - « Une nouvelle stratégie de l'UE pour les forêts pour 2030 », 16 juillet 2021.
 - « Directive (UE) 2023/2413 », 18 octobre 2023.
- > H. Arambourou, « Vers une planification de la filière forêt-bois », n° 124, 2023.
- > Fibois Grand Est, « À la découverte de la filière forêt-bois du Grand Est », août 2024.
- > Fibois Grand Est et DRAAF Grand Est, « Memento de la filière forêt-bois du Grand Est », avril 2021.
- > Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Région Grand Est, et Fibois Grand Est, « Programme régional de la forêt et du bois de la région Grand Est 2018-2027 », 23 septembre 2019.
- > Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, « Programme national de la forêt et du bois 2016-2026 », janvier 2017.
- > Ministère de la Transition écologique, La loi anti-gaspillage dans le quotidien des Français : concrètement ça donne quoi ? », septembre 2021.
- > Ministère de la Transition écologique et solidaire :
 - « Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse », 26 février 2018.
 - « Stratégie nationale bas-carbone », mars 2020.
 - « Programmation pluriannuelle de l'énergie 2019-2023 2024-2028 », 21 avril 2020.
- > P. Lefranc, F. Chenal, A. Denaire, É. Guthmann, et N. Schneider-Schwieb, « L'habitat et les sépultures du Néolithique ancien rubané d'Entzheim », « Les Terres de la Chapelle » (Bas-Rhin) », Revue archéologique de l'Est, n° tome 66, Art. n° tome 66, nov. 2017, doi: 10.4000/jgi6.



Forêts locales, intérêt général

Avec le soutien financier de



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt



**Communes
forestières**

Grand Est

Site Sadoul, 80 boulevard Maréchal Foch 54520 LAXOU
grandest@communesforestieres.org • 03 83 28 95 84
f • in • @ • communesforestieres-grandest.fr